

Jalons historiques de la statistique lausannoise



Ville de Lausanne

Direction de la sécurité
et de l'économie
Service de l'économie
Office d'appui économique
et statistique (OAES)
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1001 Lausanne

statistique@lausanne.ch
www.lausanne.ch/statistique

Novembre 2025

La statistique communale lausannoise

Paraissant de manière diffuse à travers les documents officiels de la Commune, notamment dans les rapports de gestion de la Municipalité, la statistique lausannoise trouve son institution explicite en 1965 à l'occasion de l'adoption par le Conseil communal d'un rapport-préavis dédié à la « *Création d'un bureau de statistique* ». La mission de production de la statistique publique communale sera par la suite assurée par une entité à dénomination variable mais souvent caractérisée par l'appareillement de la statistique et de l'économie.

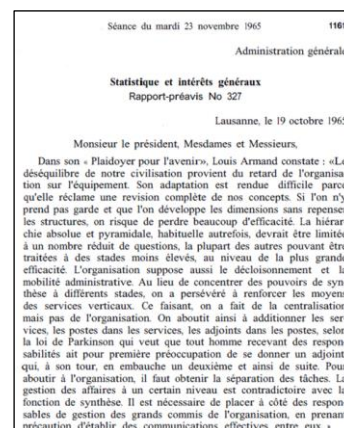
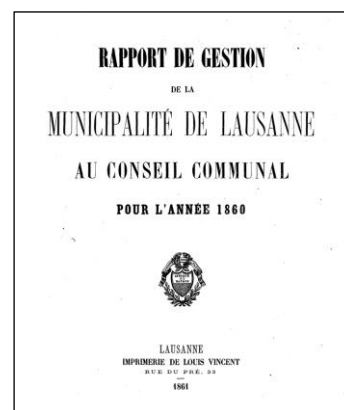
Une mission implicite

S'il n'a pas été consubstantiel à la création de l'institution politique communale vaudoise par l'acte de Médiation de 1803 et lors de la création en 1815 du Conseil communal, le besoin de chiffrer l'état de la collectivité lausannoise devient manifeste dès la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle.

Le rapport de gestion de la Municipalité de 1860 fait état pour la première fois du recensement de la population que la Commune réalise déjà dès 1805. C'est que, en 1860, les Chambres fédérales adoptent la loi sur la création du Bureau statistique fédéral ainsi que la loi instituant la tenue des recensements fédéraux à cadence décennale. Le rapport de gestion relève ainsi que « *le recensement fédéral de décembre a dû se faire avec une grande célérité et a exigé un certain nombre d'employés supplémentaires. Il a coûté 1'127 francs.* »

Les rapports de gestion de la Municipalité attestent de la prise en considération du travail de l'administration communale pour tenir à jour un choix systématique de relevés statistiques. Malgré quelques ruptures due à des circonstances historiques particulières et aux mutations du personnel de l'administration, ces sources ont établi les bases de la statistique communale.

Une mention spéciale concerne 1964. A l'occasion de cette année phare de l'histoire de Lausanne qui avait accueilli la cinquième exposition nationale, le rapport de gestion consacre une longue introduction à l'analyse de la croissance lausannoise de l'après-guerre. Le rédacteur anonyme de ces pages passe en revue toute une série de données, dressant des comparaisons de long terme entre les principales villes suisses, dans un document qui fait figure de véritable rapport statistique de référence.



[illegible]

RECENSEMENT FÉDÉRAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 1888

DANS LA COMMUNE DE LAUNANNE

Folio 1

Division N° 1

Cercle de recensement N° 1

Division N° 1

Cercle de recensement N° 1

Folio 2

Noms des Rues	N° des Maisons	Noms des Propriétaires	Noms des Familles	Prénoms	Sexe	Néissance	Origine	N° du permis	Confession	Langue maternelle	Professions ou occupations		Régime mobilier	Séjour	Observations
											Exploitation	Ensemble ou emploi			
1 ^{re} Rue	1	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	1			agriculteur	propriétaire			
"	2	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	2			agriculteur	propriétaire			
"	3	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	3			agriculteur	propriétaire			
"	4	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	4			agriculteur	propriétaire			
"	5	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	5			agriculteur	propriétaire			
"	6	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	6			agriculteur	propriétaire			
"	7	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	7			agriculteur	propriétaire			
"	8	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	8			agriculteur	propriétaire			
"	9	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	9			agriculteur	propriétaire			
"	10	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	10			agriculteur	propriétaire			
"	11	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	11			agriculteur	propriétaire			
"	12	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	12			agriculteur	propriétaire			
"	13	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	13			agriculteur	propriétaire			
"	14	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	14			agriculteur	propriétaire			
"	15	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	15			agriculteur	propriétaire			
"	16	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	16			agriculteur	propriétaire			
"	17	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	17			agriculteur	propriétaire			
"	18	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	18			agriculteur	propriétaire			
"	19	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	19			agriculteur	propriétaire			
"	20	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	20			agriculteur	propriétaire			
"	21	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	21			agriculteur	propriétaire			
"	22	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	22			agriculteur	propriétaire			
"	23	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	23			agriculteur	propriétaire			
"	24	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	24			agriculteur	propriétaire			
"	25	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	25			agriculteur	propriétaire			
"	26	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	26			agriculteur	propriétaire			
"	27	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	27			agriculteur	propriétaire			
"	28	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	28			agriculteur	propriétaire			
"	29	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	29			agriculteur	propriétaire			
"	30	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	30			agriculteur	propriétaire			
"	31	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	31			agriculteur	propriétaire			
"	32	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	32			agriculteur	propriétaire			
"	33	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	33			agriculteur	propriétaire			
"	34	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	34			agriculteur	propriétaire			
"	35	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	35			agriculteur	propriétaire			
"	36	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	36			agriculteur	propriétaire			
"	37	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	37			agriculteur	propriétaire			
"	38	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	38			agriculteur	propriétaire			
"	39	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	39			agriculteur	propriétaire			
"	40	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	40			agriculteur	propriétaire			
"	41	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	41			agriculteur	propriétaire			
"	42	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	42			agriculteur	propriétaire			
"	43	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	43			agriculteur	propriétaire			
"	44	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	44			agriculteur	propriétaire			
"	45	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	45			agriculteur	propriétaire			
"	46	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	46			agriculteur	propriétaire			
"	47	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	47			agriculteur	propriétaire			
"	48	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	48			agriculteur	propriétaire			
"	49	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	49			agriculteur	propriétaire			
"	50	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	50			agriculteur	propriétaire			
"	51	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	51			agriculteur	propriétaire			
"	52	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	52			agriculteur	propriétaire			
"	53	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	53			agriculteur	propriétaire			
"	54	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	54			agriculteur	propriétaire			
"	55	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	55			agriculteur	propriétaire			
"	56	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	56			agriculteur	propriétaire			
"	57	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	57			agriculteur	propriétaire			
"	58	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	58			agriculteur	propriétaire			
"	59	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	59			agriculteur	propriétaire			
"	60	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	60			agriculteur	propriétaire			
"	61	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	61			agriculteur	propriétaire			
"	62	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	62			agriculteur	propriétaire			
"	63	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	63			agriculteur	propriétaire			
"	64	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	64			agriculteur	propriétaire			
"	65	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	65			agriculteur	propriétaire			
"	66	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	66			agriculteur	propriétaire			
"	67	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	67			agriculteur	propriétaire			
"	68	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	68			agriculteur	propriétaire			
"	69	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	69			agriculteur	propriétaire			
"	70	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	70			agriculteur	propriétaire			
"	71	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	71			agriculteur	propriétaire			
"	72	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	72			agriculteur	propriétaire			
"	73	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	73			agriculteur	propriétaire			
"	74	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	74			agriculteur	propriétaire			
"	75	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	75			agriculteur	propriétaire			
"	76	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	76			agriculteur	propriétaire			
"	77	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	77			agriculteur	propriétaire			
"	78	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	78			agriculteur	propriétaire			
"	79	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	79			agriculteur	propriétaire			
"	80	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	80			agriculteur	propriétaire			
"	81	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	81			agriculteur	propriétaire			
"	82	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	82			agriculteur	propriétaire			
"	83	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	83			agriculteur	propriétaire			
"	84	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	84			agriculteur	propriétaire			
"	85	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	85			agriculteur	propriétaire			
"	86	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	86			agriculteur	propriétaire			
"	87	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	87			agriculteur	propriétaire			
"	88	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	88			agriculteur	propriétaire			
"	89	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	89			agriculteur	propriétaire			
"	90	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	90			agriculteur	propriétaire			
"	91	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	91			agriculteur	propriétaire			
"	92	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	92			agriculteur	propriétaire			
"	93	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	93			agriculteur	propriétaire			
"	94	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	94			agriculteur	propriétaire			
"	95	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	95			agriculteur	propriétaire			
"	96	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	96			agriculteur	propriétaire			
"	97	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	97			agriculteur	propriétaire			
"	98	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	98			agriculteur	propriétaire			
"	99	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	99			agriculteur	propriétaire			
"	100	Reiff	Reiff	Paul	M	1842	Basel	100			agriculteur	propriétaire			

Aperçu du recensement général de la population de 1805 (haut) et du recensement fédéral de 1888 (bas)

Source : Archives de la Ville de Lausanne

L'institution de la statistique communale

L'institution explicite de la mission de production de la statistique communale date de 1965. Lors de la séance du Conseil communal du 6 avril 1965, Bernard Meizoz et consorts déposent une motion encourageant la Municipalité à créer un bureau de statistique au sein de l'administration lausannoise, afin de fournir aux services « *toutes les informations chiffrées nécessaires à leur activité et à leurs études* ». Le 25 mai 1965, le Conseil communal prend en considération la motion. Le rapport-préavis n° 327 que la Municipalité lui consacre est accepté le 7 décembre de la même année et une personne spécialisée dans le domaine des statistiques est par la suite engagée « *sous la direction du chef du service des intérêts généraux* ».

En 1969, l'Office de statistique et d'études économiques publie « *Statistiques lausannoises* », la première brochure de données générales sur Lausanne et les communes de la région, qui deviendra plus tard le « *Miroir statistique* ». C'est aussi l'année de préparation du recensement fédéral de 1970, une opération de grande envergure pour laquelle les communes jouent un rôle crucial et dans laquelle l'office lausannois s'engage pour la mise au point et la bonne traduction en français du libellé des formulaires d'enquête relatifs aux individus ainsi qu'aux logements et aux bâtiments.

La consolidation de l'office de statistique

Le travail de l'office couvre dans ces années quatre types d'activité : l'exécution du recensement fédéral et des enquêtes périodiques ; le traitement des informations et des données pour le rapport de gestion municipal ; les études socio-économiques ; et, enfin, la collaboration avec les autres entités de la statistique suisse.

L'implication de l'office en matière de coordination statistique est attestée par l'organisation à Lausanne de la 50^{ème} assemblée annuelle de l'Union des offices suisses de statistique (UOSS) de septembre 1970.

Quelque 80 délégués sont présents en provenance de toute la Suisse ainsi que du Liechtenstein, d'Allemagne et d'Autriche.

L'année suivante, en 1971, l'Office de statistique et d'études économiques devient l'Office de statistique et d'études socio-économiques, témoignant de l'importance accordée aux enjeux sociaux touchant la population lausannoise.

La statistique cantonale connaît en ces années une évolution majeure. Dans sa séance du 11 décembre 1970, le Conseil d'Etat se prononce sur la création d'un office de statistique. La commission du Grand Conseil chargée d'examiner le rapport du Conseil d'Etat est présidée par Bernard Meizoz, l'auteur de l'intervention déterminante au Conseil communal lausannois pour la création d'un bureau communal de statistique, qui avait sensibilisé les élus lausannois sur l'importance de la coordination avec le Canton dans ce domaine. Le plénum fait sien l'avis positif de la commission, l'entité cantonale est mise sur pied et, en février de 1972, elle présente au public sa première diffusion de données.

L'ancrage dans le paysage statistique

Les années '80 marquent l'ancrage institutionnel de la statistique lausannoise dans le paysage de la statistique publique suisse. Créée en 1920, l'UOSS est la première entité à avoir donné corps à la communauté des professionnels du métier. Avec l'instance fédérale, l'association réunissait alors les offices régionaux précurseurs, entre autres celui du Canton de Zurich (1871), de la Ville de Zurich (1893), de la Ville de Berne (1917), des Cantons de Genève (1896) et de Bâle-Ville (1902). L'UOSS deviendra en 1998 la Société suisse de statistique (SSS).

Les représentants de la statistique lausannoise s'impliquent activement dans ce contexte, en particulier au moment fondateur du Groupe des offices romands et tessinois de statistique (GORT) qui a lieu durant l'assemblée générale de l'UOSS du 25 octobre 1979 à Lugano. L'UOSS révisé à cette occasion ses statuts et décide de la création en son sein de commissions diverses (formation, rédaction,

régionalisation, charte/déclaration de la statistique officielle). Cette date signe, en quelque sorte, la fin de la statistique officielle et le début de l'idée de la statistique comme « *bien public* », au sens que lui donnera la Charte de la statistique publique de la Suisse dont la première édition datera de 2002.

Cette étape donne ainsi concrétisation aux revendications émanant des représentants romands soucieux d'une meilleure collaboration entre les acteurs de la statistique officielle et de leurs attentes à l'égard de la Confédération, préoccupés en particulier par le défi d'organisation du recensement fédéral de la population de 1980 pour lequel la documentation n'était disponible qu'en allemand. Le GORT se réunira formellement à partir de 1981 et deviendra en 1999 la Conférence des offices romands et tessinois de statistique (CORT).

La numérisation du Contrôle des habitants

Entretemps, le développement de l'informatique entraîne la création d'un outil de l'administration communale pour l'enregistrement des données de population. Opération longtemps attendue, la « *télégestion du Contrôle des habitants* » est mise en service le 18 septembre 1978, le Contrôle des habitants passant ainsi « *du traitement manuel de ses fichiers à l'ère de la téléinformatique* ». L'épuration des enregistrements de la population effectuée à cette occasion fait apparaître un nombre conséquent de fiches caduques, pour l'essentiel d'habitants de nationalité suisse, alors que les enregistrements de la population étrangère s'avèrent à jour. Dans la série longue de l'effectif de la population lausannoise annoncée au Contrôle des habitants, l'informatisation du fichier de la population occasionne ainsi une rupture de série de l'ordre de 7'500 individus sur le total de quelques 136'000 habitants comptabilisés à fin 1978.

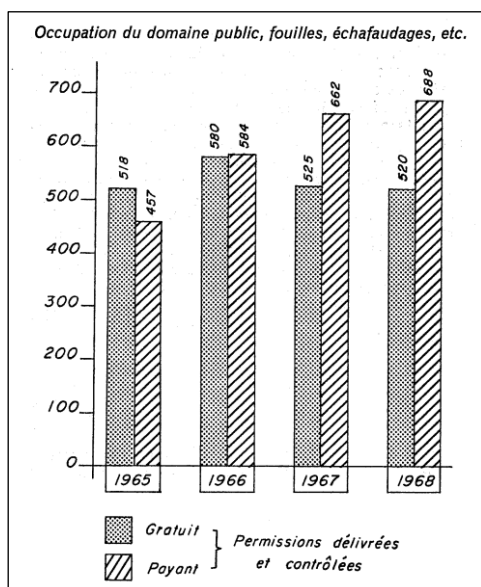
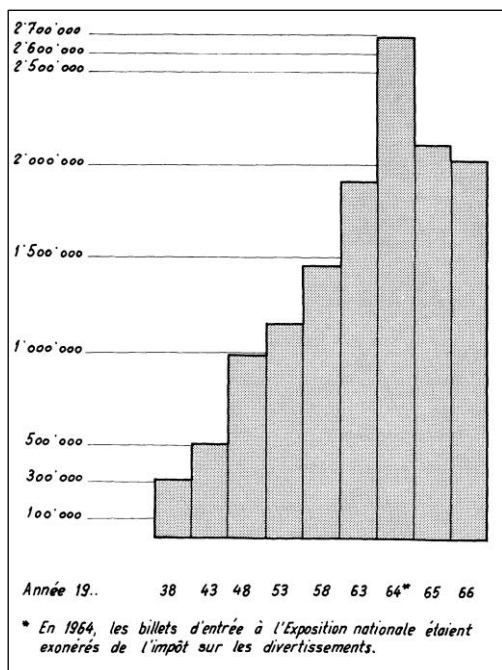
Profitant de l'intégration des données du Contrôle des habitants « *dans l'ordinateur communal* », l'Office d'études socio-économiques et statistiques définit un programme de tri des informations, avec

référence à fin décembre 1979, portant sur les variables sûres du sexe, de l'âge, de l'état civil, de l'origine et de la religion. Une plus-value corollaire importante de l'informatisation des données de population est celle de leur géolocalisation qui, selon le commentaire du rapport de gestion, permet de donner « *pour la première fois une image détaillée de la population lausannoise à une échelle inférieure à celle de la Commune* ».

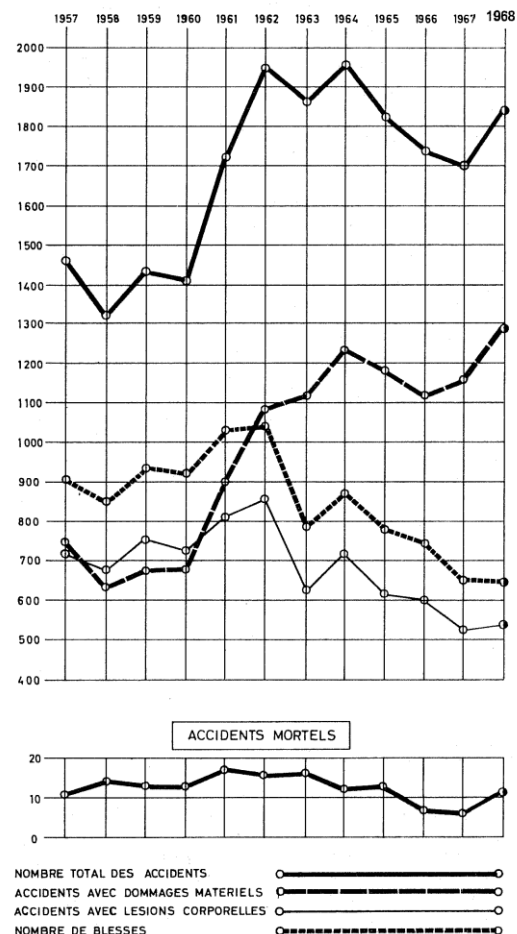
Les quartiers statistiques

La problématique du découpage du territoire communal a en effet retenu l'attention du Conseil communal à plusieurs reprises. Le rapport-préavis n° 246 du 22 octobre 1985 fait le point sur la question des quartiers répondant à deux motions, notamment celle de Michèle Monnier qui demande entre autre à la Municipalité d'en définir la notion et de donner la délimitation géographique des différents quartiers de la commune.

Dans sa réponse, la Municipalité se réfère d'abord au découpage réalisé en 1964 par le Groupe d'étude de la région lausannoise (GERL), indiquant toutefois que ce travail n'épuisait pas la réalité des quartiers lausannois dans toute leur complexité. Elle fait aussi état de l'inventaire systématique des équipements lausannois et d'autres données urbanistiques, établi sur la base d'une cartographie effectuée par la Direction des travaux délimitant 596 îlots et 36 secteurs ainsi qu'un quadrillage par hectare. Constatant la diversité des conceptions méthodologiques mobilisables pour définir et délimiter les quartiers, la Municipalité se dit consciente que le partage de Lausanne en quartiers comprendra une certaine part d'arbitraire. Finalement, après un travail approfondi comparant la multitude des découpages fonctionnels utilisés à travers l'administration (secteurs de police, des transports, de protection civile, d'arrondissements des PTT, de paroisses, de sociétés de développement, ...) c'est en 1989 que l'Office d'études socio-économiques et statistiques en fixera les périmètres à des fins statistiques.



Evolution du nombre des accidents de circulation survenus à Lausanne de 1957 à 1968



Genres d'accidents

	1967	1968
Selon les conséquences :		
- accidents avec dommages matériels seulement	1 157	1 289
- accidents avec lésions corporelles (642 blessés)	537	539
- accidents mortels	6	11
Selon les conditions de la route :		
- accidents sur route sèche	1 254	1 248
- accidents sur route mouillée ou souillée	403	506
- accidents sur route enneigée ou verglacée	43	85
Selon le moment du jour :		
- de jour	1 226	1 307
- au crépuscule	18	17
- de nuit	409	464
- à l'aube	47	51

Les représentations graphiques font leur apparition dans les rapports de gestion de la Municipalité

Source : Rapport de gestion de la Municipalité (haut gauche 1966, bas gauche 1968, droite 1968)

Le découpage finalement retenu comprend 17 quartiers, à leurs tours articulés en 81 secteurs au total, auxquels s'ajoutent les Zones foraines et leurs trois secteurs distincts. Ce découpage est encore utilisé à ce jour pour la diffusion de la statistique publique à l'échelle infra-communale, permettant la compilation de séries démographiques cohérentes d'une étendue temporelle couvrant bientôt le demi-siècle.

Les années 1990

L'activité de l'Office d'études socio-économiques et statistiques au cours des années 1990 voit l'intensification de la production de rapports sur des thématiques *ad hoc*. Parmi les cahiers publiés en ces années, on note les présentations détaillées de données à l'échelle infra-communale (*Des habitants et des logements, La mosaïque sociale lausannoise*) et des analyses consacrées à des thématiques d'importance (*Tourisme et économie dans la région lausannoise, La mobilité quotidienne dans l'agglomération lausannoise, Les disparités de revenu à Lausanne, La population étrangère de Lausanne*). On note aussi l'exploitation de la riche moisson des données du Recensement fédéral de la population de 1990 ainsi que des fichiers dits « harmonisés » des recensements de 1970, 1980 et 1990 qui donnent matière à des comparatifs instructifs sur l'évolution structurelle de la démographie et de la société lausannoise.

Cette production s'accompagne de la diffusion du *Miroir statistique* ainsi que d'un *Bulletin statistique* dont la parution a débuté en milieu des années 1980. D'abord conçu pour fournir, à cadence trimestrielle, quelques données de référence aux élus et au public, le contenu du bulletin se fait de plus en plus étoffé, se voit assorti d'une partie rédactionnelle à partir de 1994 et, à la fin de la décennie, fait l'objet d'une refonte complète du format de présentation.

Durant ces années, le paysage institutionnel de la statistique suisse traverse une période de questionnement intense qui aboutira à une mutation

en profondeur de ses bases. Une première alerte sur les fondements de la statistique en Suisse avait retenti avec l'interruption de la comptabilité nationale entre 1971 et 1974 en raison du manque de données fiables. Sur le plan international, la Suisse avait pris aussi du retard par rapport à de nombreux pays industrialisés : des lacunes étaient devenues manifestes en matière de définitions, de concepts et de nomenclatures. En 1973, le Conseil suisse de la science avait publié un rapport pour réclamer des statistiques fiables et une véritable coordination de la statistique fédérale dont la production était alors effectuée séparément par le Bureau fédéral de la statistique (devenu en 1979 Office fédéral de la statistique (OFS)) et par l'ancien Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) (devenu en 1999 Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) lors de la fusion de l'OFIAMT et de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE)).

Trois interventions parlementaires relancent le débat dans les années 1980. Dès 1987, le directeur de l'OFS travaille pour la tenue d'une réunion extraordinaire de la Conférence des statisticiens européens (CSE) qu'il préside et qui va se tenir en 1990. La rédaction des principes fondamentaux de la statistique publique fédérale se fondera sur cette base. La Loi éponyme qui remplace celle de 1870 est approuvée par le Parlement en 1992 et entre en vigueur en 1993 à la date symbolique pour la Suisse du 1^{er} août, promulguant ainsi une nouvelle conception indépendante et exhaustive du système statistique suisse. La Loi sur la statistique fédérale est complétée par l'Ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux, appliquée dès la même date, qui détaille sur 200 pages la liste des statistiques à produire, en précisant pour chacune l'organe responsable, l'objet, la méthode, la périodicité et d'autres critères spécifiques.

Cette considérable évolution institutionnelle s'accompagne de deux mutations notables. En 1998, l'OFS, dispersé sur une douzaine de sites en ville de Berne, déménage à Neuchâtel, marquant une des concrétisations du programme de décentralisation

```

*****
/** JOB POUR CREER LE FICHIER SYSTEME DES FICHIERS COMPLEMENTAIRES
**
/**
/**      EXTRACTION 1987
/**
/*******
****
COMMENT EDIT /*(SERT A VERIFIER LA COMPILATION)
SET LENGTH=NONE WIDTH=132
DATA LIST FILE=PCXXX
/ ANNEE 1-4 NOPERS 5-9 (P) NOAVS 10-15 (P)
DDAN 16-18 (P) DDMO 19-21 (P) LOYER 22-24 (P)
SEJOUR 25-28 (P) TRAVAIL 29-32 (P)
RDTFORT 33-36 (P) PRAVS 37-40 (P) FORTMOB 41-44 (P)
FORTIMM 45-48 (P) DEDHYP 49-52 (P) AMAC 53-56 (P,2)
RAVSAI 57-59 (P)
AUTRENT 60-63 (P) REVENUS 64-67 (P) DEPENSES 68-71 (P)
CUMULPCG 72-75 (P,2) RESERVE 76-100 (A)

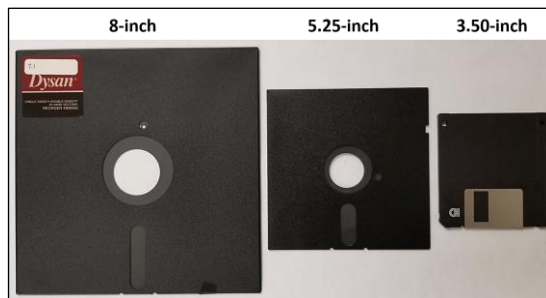
/* MISE A ZERO DE VARIABLES NEGATIVES PAR ERREUR
RECODE AMAC (LOW THRU 0=0) (ELSE=COPY)
RECODE CUMULPCG (LOW THRU 0=0) (ELSE=COPY)
RECODE LOYER (LOW THRU 0=0) (ELSE=COPY)

COMMENT =====
/* DETERMINATION DU SEXE ET DES AGES DES PERSONNES
/* A PARTIR DU NO AVS
FORMATS NOAVS (F11.0)
COMPUTE SEX1=NUMBER(SUBSTR(String(NOAVS,F11),6,1),F1)
RECODE SEX1 (1 THRU 4=1) (ELSE=2) INTO SEXE
/* REPERAGE ANNEE DE NAISSANCE
COMPUTE ANNA=NUMBER(SUBSTR(String(NOAVS,F11),4,2),F2)
/* REPERAGE TRIMESTRE NAISSANCE
RECODE SEX1 (5=1) (6=2) (7=3) (8=4) (ELSE=COPY) INTO TRIM
FREQ VAR=ANNEE
WRITE OUTFILE = PCXXD TABLE
/ANNEE 1-4 NOPERS 5-14 NOAVS 15-26
DDAN 27-32 DDMO 33-38 LOYER 39-44
SEJOUR 45-52 TRAVAIL 53-60 RDTFORT 61 - 68
PRAVS 69-76 FORTMOB 77-84
FORTIMM 85-92 DEDHYP 93-100
AMAC 101-108 (2) RAVSAI 109-114
AUTRENT 115-122 REVENUS 123-130 DEPENSES 131-138
CUMULPCG 139-146 (2) SEXE 147 TRIM 148 ANNA 149-150
EXECUTE
LIST VAR = ANNEE TO AMAC /CASES=FROM 1000 TO 1050
LIST VAR= NOPERS RAVSAI TO CUMULPCG SEXE TRIM ANNA
/CASES=FROM 1000 TO 1100

FINISH

//S2 EXEC SPSSR4,SOUT=0,CYLS='50,150'
//PCXXK DD DSN=PA15.PC1988.LS.DAT,
// DISP=(OLD,KEEP,KEEP),
//PCXXD DD DSN=O13G.PC1988.LS.DAT,
// UNIT=SYSDA,
// SPACE=(TRK,(20,10),RLSE),
// DCB=(RECFM=FB, LRECL=170, BLKSIZE=3400),
// VOL=SER=SOI213,
// DISP=(OLD)

```



1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386	387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466	467	468	469	470	471	472	473	474	475	476	477	478	479	480	481	482	483	484	485	486	487	488	489	490	491	492	493	494	495	496	497	498	499	500	501	502	503	504	505	506	507	508	509	510	511	512	513	514	515	516	517	518	519	520	521	522	523	524	525	526	527	528	529	530	531	532	533	534	535	536	537	538	539	540	541	542	543	544	545	546	547	548	549	550	551	552	553	554	555	556	557	558	559	560	561	562	563	564	565	566	567	568	569	570	571	572	573	574	575	576	577	578	579	580	581	582	583	584	585	586	587	588	589	590	591	592	593	594	595	596	597	598	599	600	601	602	603	604	605	606	607	608	609	610	611	612	613	614	615	616	617	618	619	620	621	622	623	624	625	626	627	628	629	630	631	632	633	634	635	636	637	638	639	640	641	642	643	644	645	646	647	648	649	650	651	652	653	654	655	656	657	658	659	660	661	662	663	664	665	666	667	668	669	670	671	672	673	674	675	676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	690	691	692	693	694	695	696	697	698	699	700	701	702	703	704	705	706	707	708	709	710	711	712	713	714	715	716	717	718	719	720	721	722	723	724	725	726	727	728	729	730	731	732	733	734	735	736	737	738	739	740	741	742	743	744	745	746	747	748	749	750	751	752	753	754	755	756	757	758	759	760	761	762	763	764	765	766	767	768	769	770	771	772	773	774	775	776	777	778	779	780	781	782	783	784	785	786	787	788	789	790	791	792	793	794	795	796	797	798	799	800	801	802	803	804	805	806	807	808	809	810	811	812	813	814	815	816	817	818	819	820	821	822	823	824	825	826	827	828	829	830	831	832	833	834	835	836	837	838	839	840	841	842	843	844	845	846	847	848	849	850	851	852	853	854	855	856	857	858	859	860	861	862	863	864	865	866	867	868	869	870	871	872	873	874	875	876	877	878	879	880	881	882	883	884	885	886	887	888	889	890	891	892	893	894	895	896	897	898	899	900	901	902	903	904	905	906	907	908	909	910	911	912	913	914	915	916	917	918	919	920	921	922	923	924	925	926	927	928	929	930	931	932	933	934	935	936	937	938	939	940	941	942	943	944	945	946	947	948	949	950	951	952	953	954	955	956	957	958	959	960	961	962	963	964	965	966	967	968	969	970	971	972	973	974	975	976	977	978	979	980	981	982	983	984	985	986	987	988	989	990	991	992	993	994	995	996	997	998	999	1000
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------

Exemples de programmation SPSS, de listing de sortie et du matériel informatique des années 1990

Source : Office d'études socio-économiques et statistique

de l'administration fédérale. En deuxième lieu, par une décision qui implique directement les communes, l'OFS procède à une refonte complète du recensement de la population, daté à ce moment de 150 ans, annonçant que l'édition de l'an 2000 sera la dernière sous le format traditionnel. Pour la première fois, les registres des habitants sont utilisés et les questionnaires sont envoyés par courrier à tous les ménages. Le temps des agents communaux recenseurs qui, en décembre, se rendaient personnellement au domicile de la population est ainsi révolu. Avec leur disparition, s'estompe le rôle crucial qu'ont rempli les communes dans l'exécution de l'opération du recensement, fondamentale pour la connaissance de la réalité démographique et sociale du pays. A partir de 2010, le recensement sera fondé sur un relevé des registres et sera complété par un grand échantillon annuel consacré à des enquêtes thématiques dédiées à des champs auparavant couverts par le questionnaire du recensement.

On note encore que, en 1999, le Canton de Vaud se dote d'une Loi sur la statistique cantonale (LStat) qui en indique les principes, les buts et les attributions, et d'un règlement d'application qui en précise quelques aspects.

Les années 2000

Ces mutations ne sont pas sans conséquences sur l'organisation de la statistique communale. A l'instar des tâches de la promotion économique communale, dont la mise en œuvre vient d'être transmise à l'association des communes de la région lausannoise, une série de considérations d'efficience conduisent la Municipalité à convenir avec le Canton de confier à ce dernier un mandat de production de la statistique communale.

En janvier 2003, les collaborateurs de l'Office d'études socio-économiques et statistiques, devenu entretemps Bureau lausannois de la statistique, sont transférés au Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) qui crée en son sein une « Section Lausanne ». Cette section assure

la production et la diffusion de la statistique lausannoise, y compris en matière de chômage et d'aide sociale, et publie les cahiers d'analyse portant sur les grands thèmes statistiques, la démographie, le logement, les entreprises et l'emploi, détaillant lorsque nécessaire les données jusqu'à l'échelle infra-communale. C'est aussi l'occasion d'arrêter la publication biennale des 350 pages du *Miroir statistique* qui vont être mises à disposition du public par le biais de l'internet.

La Commune conserve toutefois des responsabilités en matière statistique. Le Service des études générales et des relations extérieures (SEGRE, l'avatar du Service des intérêts généraux sous l'égide duquel le premier statisticien de la Commune avait servi) assure l'encadrement du mandat en question, ce qui implique la mise sur pied et l'animation du Groupe de coordination de la statistique lausannoise. Réunissant les responsables des services en charge de la population, du logement, du travail, des impôts ainsi que d'un représentant de l'association des communes de la région lausannoise, ce groupe veille à la bonne exécution du programme statistique lausannois convenu avec le SCRIS. Le SEGRE continue aussi à se charger d'analyses et d'interprétations de données statistiques à la demande des autorités politiques et administratives, par exemple, dans le cadre de la notation annuelle de la Ville de Lausanne par l'agence Standard & Poor's ou lors des travaux pour le nouveau Plan directeur communal.

Certaines tâches déléguées par l'Office fédéral de la statistique continuent par ailleurs à relever de la compétence de la Commune. C'est notamment le cas de la mise en conformité à la Loi fédérale de 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LHR). La mutation du système du recensement fédéral a en effet rendu indispensable la consolidation des registres. Parmi d'autres dispositions, la LHR stipule que le registre des habitants doit contenir pour chaque personne enregistrée le numéro d'identification du bâtiment et celui du logement qu'elle occupe. Il s'agit ainsi d'attribuer à chaque

habitant de Lausanne ces numéros d'identification qui figurent dans un autre registre distinct, le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL). C'est une opération d'envergure qui, non sans analogie avec l'ancien recensement, va occuper l'administration communale durant 2011 et 2012.

L'historique récent

L'évolution de la diffusion gratuite sur le site internet de l'OFS d'un large panel de données ventilées à l'échelle communale ainsi que le souhait de la Municipalité de disposer de liens plus directs pour l'élaboration d'analyses et de rapports d'aide à la décision conduit cette dernière à décider de la reprise par l'administration communale de la mission de production de la statistique lausannoise. Cette détermination prend effet au 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} juillet la nouvelle plateforme statistique officielle est mise en ligne pour diffuser les données et les publications de la statistique publique communale. Lausanne retrouve aussi sa place au sein des diverses entités de la statistique suisse, à savoir l'organisme fédéral d'encouragement de la collaboration en matière statistique entre la Confédération, les cantons et les communes (Regiostat), la Conférence des offices suisses de statistique (CORSTAT) et la Conférence des offices romands et tessinois de statistique (CORT) dont elle assume la présidence pour 2024 et 2025.

A l'occasion de la modification de l'organigramme de l'administration communale que la Municipalité adopte au début de la législature 2016 – 2021, l'Unité économie, statistique et territoire, est rattachée au Service de l'économie nouvellement institué, pour devenir l'Office d'appui économique et statistique (OAES) au 1^{er} janvier 2017. En parallèle à sa mission statistique de base, l'office est aussi chargé d'apporter son soutien sur les dossiers de planification économique du territoire ainsi que sur les relations avec les milieux de l'entreprise et du commerce. Parmi les travaux d'analyse statistique et d'aide à la décision conduits depuis lors figurent en particulier : les estimations des effectifs de

population scolaire à venir nécessaires pour planifier les rénovations, l'assainissement et l'optimisation des bâtiments scolaires ; l'état de situation à propos de la transition à la fin de l'école obligatoire et des parcours de formation des jeunes lausannois ; l'analyse comparative sur la capacité contributive du territoire communal ; les éléments sur la mortalités pour évaluer les futurs besoins en matière de prestations funéraires.

Parmi les publications statistiques de l'OAES, il faut relever celles dédiées à la démographie (population jeune, population senior, diversité de la composition par origine) ; à l'économie (emploi, marché du travail, tourisme, situation conjoncturelle) ; aux quartiers (fiches diverses de présentation) ; et à des thématiques particulières (impact de la crise sanitaire ; 150 ans d'immigration italienne à Lausanne).

Le projet « City Statistics », une initiative d'Eurostat, auquel Lausanne participe avec une dizaine d'autres villes suisses, a aussi donné lieu à des collaborations concrétisées dans des cahiers parus auprès de l'OFS.

De manière analogue à la contribution déterminante consentie lors de l'introduction des identifiants fédéraux de bâtiment et de logement dans le registre des habitants, l'OAES, avec le concours indispensable du Service d'organisation et informatique, œuvre pour la mise en place d'un lien direct entre le Registre fédéral des entreprises et des établissements et le Registre communal des entreprises (RCE-VdL). La diffusion à travers l'administration des numéros fédéraux d'entreprise (n° IDE) et d'établissement (n° REE) donne les bases d'un référentiel unique (application du principe « once-only ») afin de permettre aux entités concernées de l'administration communale de disposer d'un identifiant exact au lieu de composer avec des désignations variables de noms d'enseignes.

Fait institutionnellement significatif, à l'occasion de la réponse au postulat de Anaïs Timofte qui, en novembre 2023, invite la Municipalité à examiner l'opportunité de créer un bureau de prospective, cette dernière, en octobre 2025, décide de souscrire

formellement à la 4^{ème} édition révisée de mars 2025 de la Charte de la statistique publique de la Suisse. Lausanne rejoint ainsi les collectivités qui ont signé ce document fondamental, parmi lesquelles les Villes de Bienne, Berne, Winterthour et Zurich, ainsi que les Cantons de Bâle-Ville et treize autres Cantons.

Les années à venir

Le développement du numérique ne cesse de proposer de nouvelles potentialités de traitement de l'information. Le système de la statistique publique suisse est aujourd'hui à nouveau concerné pour beaucoup par cette problématique qui, dans la terminologie actuelle, porte sur ce que l'on désigne par le terme raccourci anglosaxon « data », à savoir des questions de science, de gestion et de gouvernance des données. La prolifération des données qu'une multitude d'entités produisent pose des défis considérables, aussi bien techniques que conceptuels. D'une part, il s'agit de faire en sorte que les informations ainsi récoltées puissent être reliées entre elles et opportunément exploitables (dans le jargon, il est question d'*interopérabilité*). De l'autre, il importe pour la collectivité de conserver la capacité d'interroger pertinemment les données disponibles afin qu'elles révèlent sous différents angles la réalité à éclairer.

Cette mutation ouvre des opportunités bienvenues d'amélioration du processus de production et de diffusion des données statistiques, entre autres dans le domaine de la visualisation de l'information. Dans un contexte de ressources financières et humaines limitées, elle suscite néanmoins des interrogations à propos de l'équilibre à trouver entre, d'une part, les besoins grandissants nécessaires pour couvrir les nombreux aspects informatiques et, d'autre part, l'élaboration des connaissances facilitant la prise de décisions et l'interprétation des données, qui continuent de constituer le socle de la statistique publique.

Cette évolution met aussi nouvellement en présence deux filières de formation : celle, plus récente, issue

des sciences naturelles et informatiques, et celle, plus traditionnelle, issue des sciences économiques et sociales. Des enjeux s'ensuivent en matière de pouvoir et de contrôle sur les données dont atteste l'apparition plus fréquente d'entités dites « observatoires » qui font appel à des données statistiques, mais aussi à des informations relevant plutôt de la gestion et qui, partant, sortent du champ proprement dit de la statistique publique.

Ces questions ont été débattues activement au sein de la Conférence des offices suisses de statistique (CORSTAT) et de la Conférence des offices romands et tessinois de statistique (CORT), révélant la diversité des approches possibles face à l'évolution des outils de production et de diffusion des données. L'importance grandissante du domaine de la science des données – à la fois une nouveauté pour certains aspects, mais en même temps une question récurrente lors de tout avancement technologique notable - ne saurait toutefois se substituer intégralement à la culture de la statistique publique. Cette dernière relève d'une vision plus large que celle concernant la gestion numérique et organisationnelle des données. C'est un regard élargi à la lecture des enjeux d'intérêt général de la société et de la conduite des politiques publiques, qui est la mission de base de la statistique publique d'après les principes fondamentaux de la Charte de la statistique publique suisse. Comme elle a dû et pu le faire par le passé, la statistique communale aura donc à s'adapter à cette évolution et intégrer les apports des avancées informatiques, en choisissant les plus propices à la poursuite de sa mission d'information du public et d'aide à la décision des autorités.

Références

Archives de la Ville de Lausanne, *Rapports annuels de la Municipalité*, diverses années.

Archives de la Ville de Lausanne, Recensements communaux et fédéraux.

De 1804 à 1898, un recensement de la population résidante de Lausanne a été réalisé en janvier par l'autorité communale, à la réserve de la période de la Restauration entre 1814 et 1831 (registres RC 106/1-117). Les archives conservent également les documents des recensements fédéraux pour 1888, 1900, 1910 et 1930 (registres RC 107/1-15).

Office d'études socio-économiques et statistiques, *Rapport sur la délimitation des quartiers et des secteurs statistiques*, Lausanne, novembre 1989.

Statistique Vaud, Olivier Meuwly, *Une brève histoire de la statistique vaudoise*, septembre 2021.

Dictionnaire historique de la Suisse (DHS), « Statistique », Werner Stahel ; Tobias Schoch ; Kaspar Staub, version du 10.01.2013, traduit de l'allemand,

<https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/013798/2013-01-10/>.

Office fédéral de la statistique (OFS), Martin Schuler, *Recenser la population en Suisse avant 1850 : les effectifs de la population au niveau local*, Neuchâtel, 2023.

Office fédéral de la statistique (OFS), *L'Etat fédéral suisse: 150 ans d'histoire à la lumière de la statistique*, tiré à part d'un chapitre de l'Annuaire statistique de la Suisse 1998, à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de notre Etat fédéral, Neue Zürcher Zeitung, 1998.

Office fédéral de la statistique (OFS), *30 ans de la loi sur la statistique fédérale*, pages dédiées du site de l'OFS, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/30-ans-lsf.html>.

Office fédéral de la statistique (OFS), *Statistique : 175 ans au service de l'état fédéral moderne. A l'occasion de la 10'000^{ème} publication de l'Office fédéral de la statistique*, Neuchâtel, 2024.

Office fédéral de la statistique (OFS), *Atlas graphique et statistique de la Suisse 1914-2014 et Atlas graphique et statistique de la Suisse 1897-2017*, Neuchâtel, 2015 et 2018.

Office fédéral de la statistique (OFS), *Statistique : 175 ans au service de l'état fédéral moderne. A l'occasion de la 10'000^{ème} publication de l'Office fédéral de la statistique*, Neuchâtel, 2024.

Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT), Gian Antonio Paravicini Bagliani, *Cantons et villes dans le système statistique suisse*, Zurich, 2000.

Office fédéral de la statistique (OFS) et Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT), *Charte de la statistique publique de la Suisse*, Neuchâtel et Zurich, 2025.

